



PLAINTÉ N° : 21-24-0052

WYNA CUERRIER c. MARTIN MASSIE

Dates d'audience:	16 au 20 décembre 2024
Lieu :	À distance via la plateforme Zoom
Heure :	9 h 30
Procureure pour la plaignante:	M ^e Karoline Khelfa
Procureur pour l'intimée :	M ^e Sabine Phaneuf
Étape :	Audience sur culpabilité
Nature de la plainte :	Aurait commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, à savoir : <ol style="list-style-type: none">1- de manière concomitante à ses interventions, aurait omis et/ou négligé de consigner, des notes d'observation et/ou des rapports d'incident-accident, faisant état de ses interventions et observations, aux dossiers des certains patients; 2- n'aurait pas eu une conduite irréprochable et empreinte de professionnalisme à l'endroit de patients auprès desquels il était appelé à intervenir;
Le Conseil de discipline :	M ^e Manon Lavoie, présidente M. Sylvain Pagé, inf. aux., membre M. Stéphane Giguère, inf. aux., membre